

COMMENT FAIRE ?

Constitution du dossier d'admission :
renseignements à l'accueil du CCAS
04 79 60 50 20

Après évaluation sociale par le service, la candidature est présentée à la Commission Permanente du CCAS qui valide ou non l'admission dans la résidence.

Aides financières possibles :
l'établissement est habilité par le Conseil Départemental de la Savoie à recevoir des bénéficiaires de l'Aide sociale à l'hébergement.
En fonction de ses ressources, le résident peut percevoir l'APL (Aide Personnalisée au Logement).

Contactez-
nous pour tous
renseignements.

EHPAD LES CHARMILLES

32, chemin de la Chevalière
73000 CHAMBERY

Téléphone : 04 79 69 42 72
Fax : 04 79 28 79 62

ACCUEIL TELEPHONIQUE

Du lundi au vendredi :
8h30 à 12h - 13h30 à 17h

ACCUEIL PHYSIQUE

Du lundi au vendredi :
13h30 - 17h

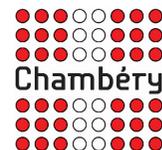
VISITES AUX RESIDENTS

7 jours/7 de 13h30 à 17h

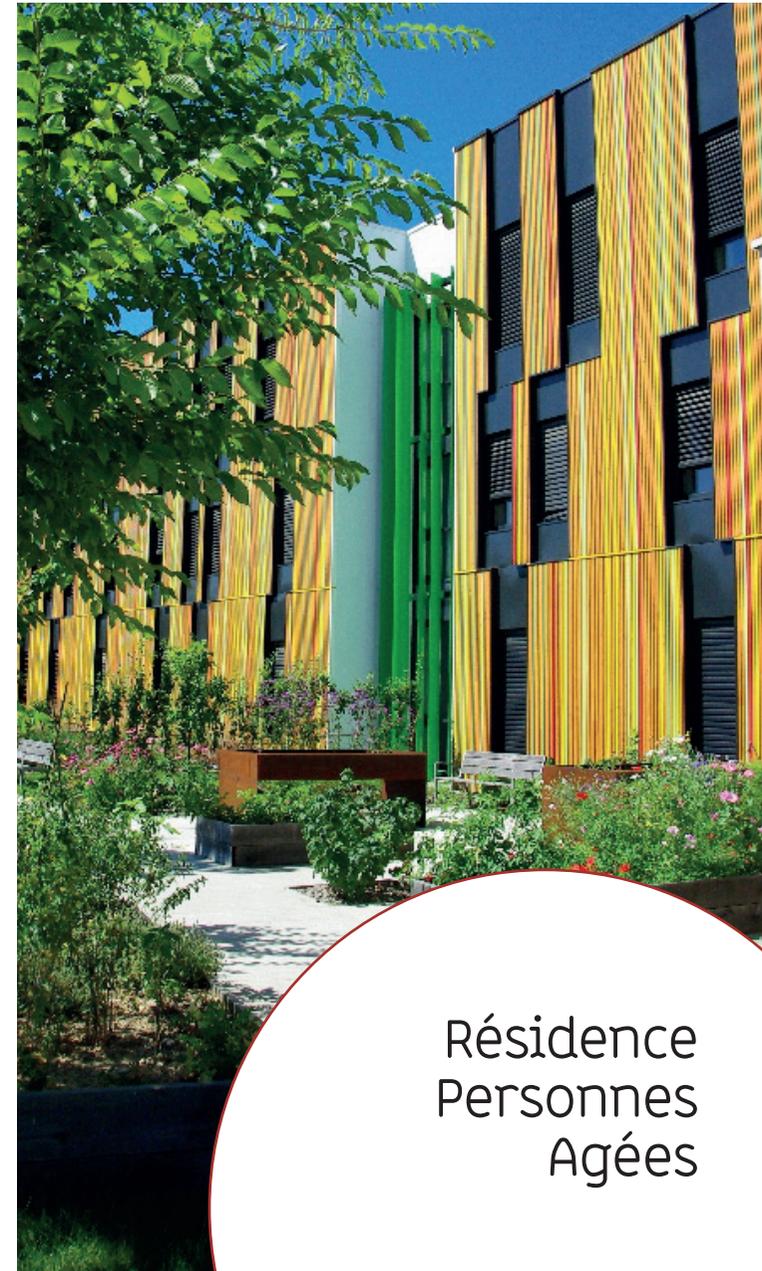
Centre communal d'action sociale

www.chambery.fr

145, rue Paul Bert
BP 30368
73003 CHAMBERY cedex
04.79.60.50.20



Ehpad LES CHARMILLES



Résidence
Personnes
Agées

LE SERVICE

Situé dans le quartier de Bissy, cet établissement médicalisé accueille des personnes de plus de 60 ans, soit handicapées physiques, soit atteintes de désorientation.

Il offre une vue dégagée sur les montagnes et est proche de toutes commodités (poste, bus, commerces).

Ecoute
Respect
Confiance

NOS MISSIONS

Au sein de cet établissement, les personnes sont accompagnées de façon globale dans leur vieillissement.

Les Charmilles disposent de soixante-seize chambres individuelles (dont quatorze réservées à l'accueil de personnes désorientées). Elles sont réparties sur trois niveaux. D'une superficie globale de 20 m², elles sont équipées d'un lit médicalisé, d'un fauteuil de repos, d'une table de chevet et d'une salle de bain.

Au cours du séjour, sont pris en charge :

- le service de restauration,
- les soins médicalisés,
- la blanchisserie,
- l'entretien des chambres,
- un accompagnement 24h/24.

Des animations diverses sont proposées tous les jours.

En outre, un hébergement temporaire est proposé ainsi qu'une chambre d'hôtes permettant l'accueil des familles des résidents.

Enfin, un salon de coiffure est mis à disposition des coiffeurs à domicile.

POUR QUI ?

Les résidents doivent :

- être âgés de 60 ans au moins,
- être en perte d'autonomie physique nécessitant un suivi médical ou une prise en charge des actes de la vie quotidienne, ou
- être atteints de troubles cognitifs (de type maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée posé).

La priorité est donnée aux résidents de Chambéry.



Salon détente